



# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

## Fin de la procédure d'information et de recommandation

En application de l'arrêté préfectoral n°70-2017-08-02-028 du 2 août 2017

Territoire concerné : **Haute-Saône (70)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **15/01/2024**

✓ **MERCI**  
**DE RELAYER**  
**CE MESSAGE**

### » Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures d'information et de recommandation. Les conditions météorologiques étaient en effet favorables à l'accumulation des particules fines dans l'atmosphère.

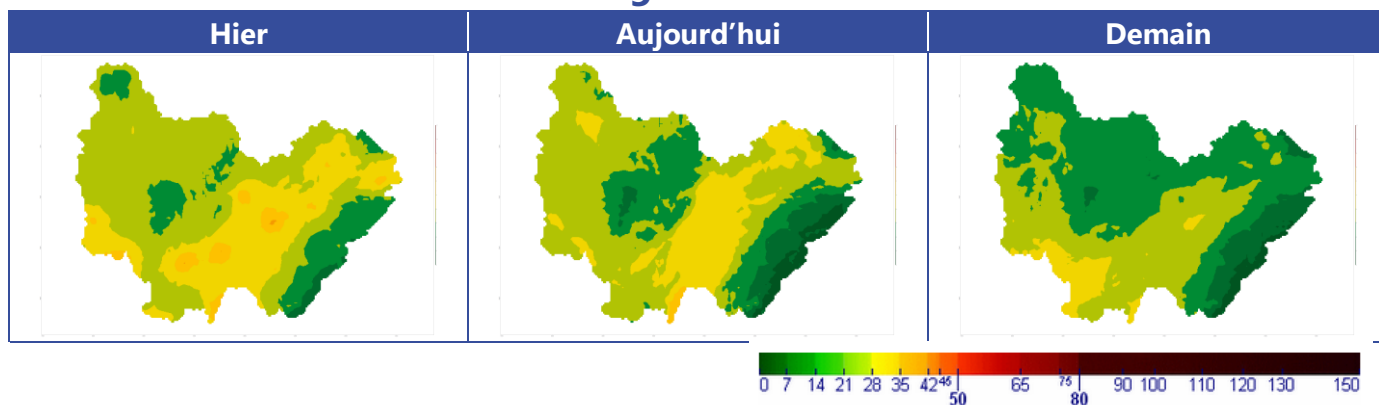
Pour demain, la procédure d'information et de recommandation est levée sur le département du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants. La procédure d'information et de recommandation est cependant encore en cours pour la journée d'aujourd'hui.

### » Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	37 µg/m <sup>3</sup>	>50 µg/m <sup>3</sup>	<50 µg/m <sup>3</sup>
Type de procédure	PIR	PIR	

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

### » Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

### ✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : Julien Villery

Téléphone : 06 27 05 02 72

Web : [www.atmo-bfc.org](http://www.atmo-bfc.org)